



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 1771

Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur le devenir du Grand-Palais. Ce dernier avait été fermé en urgence au cours du mois de novembre 1993. Or, depuis, toutes les activités ont reprises ; seule la nef utilisée par les salons d'artistes est restée fermée. Outre le manque d'information sur les travaux entrepris ou envisagés, se pose la question du devenir des salons d'artistes. Actuellement ces derniers sont réunis dans des tentes quai Branly. Il lui demande donc de lui préciser la nature et le coût des travaux à entreprendre mais aussi quelles dispositions seront prises à l'égard des artistes du Grand-Palais.

Texte de la réponse

Fermée pour raison de sécurité par décision ministérielle en novembre 1993, la grande nef du Grand-Palais s'inscrit dans le plan de rénovation générale de l'édifice, prévu en deux phases. La première étape, préalable à toute opération de réaménagements intérieurs, permettra de rouvrir provisoirement la grande nef au public à l'occasion des manifestations marquant la commémoration du millénaire. Les travaux de consolidation des structures du bâtiment seront en effet terminés pour l'an 2000. Les études architecturales et techniques seront achevées à l'automne 1997 et les travaux commenceront au printemps 1998. Ils dureront deux ans et impliqueront le départ des services de l'université Paris-Sorbonne et de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France. Des manifestations pourront donc se tenir dans la grande nef restaurée au cours de l'été 2000. La seconde étape sera la rénovation intérieure du bâtiment qui sera entreprise après les fêtes de deuxième millénaire. Le programme de cette deuxième phase n'est pas encore arrêté et les différents partenaires seront associés à son élaboration et à sa mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Henri Cuq](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1771

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 1997, page 2506

Réponse publiée le : 27 octobre 1997, page 3697